

Liberté Égalité Fraternité

Service de suivi et d'accompagnement RH **Pôle retraites**

10 rue de la convention 25030 Besançon cedex

Affaire suivie par Sandrine RELANGE

Référente pôle retraites Florence DURIEUX 03 81 65 49 73 ce.retraites@ac-besancon.fr Besançon, le 21 mars 2025

Madame la Rectrice de l'Académie de Besançon

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs Mesdames et Messieurs les Professeurs des Écoles S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Objet : campagne d'admission à la retraite des personnels titulaires du premier degré – Année scolaire 2025-2026

Le présent courrier vise à présenter aux personnels qui envisagent de faire valoir leurs droits à la retraite, la procédure à suivre par une note descriptive des différentes étapes et modalités de dépôt des demandes d'admission à la retraite.

J'attire l'attention des personnels sur les conséquences d'un envoi tardif de leur demande d'admission à la retraite (demande à introduire au moins un an avant la date de départ). En effet, cela pourrait aboutir à une interruption entre le dernier traitement d'activité et le versement de la pension civile.

De plus, aucune demande d'annulation de départ à la retraite formulée moins de 6 mois avant la date de départ ne sera acceptée. Passé ce délai, l'agent s'expose à un risque important de perte de son poste dès la rentrée suivante et nos services ne peuvent garantir la remise en place du traitement dans les temps impartis.

Une simplification pour l'agent des modalités de demande de départ à la retraite est mise en œuvre à compter de mars 2025 (voir note ci-jointe).

Les personnels enseignants du premier degré dont le départ en retraite est prévu après la rentrée scolaire sont invités à contacter leur service de gestion à la DSDEN afin de connaître leur affectation au 1^{er} septembre.

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des agents placés sous votre autorité, par tout moyen approprié, ces instructions et de procéder à l'affichage de cette note de service sur le panneau dédié à l'information des personnels.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information concernant la mise en œuvre de cette procédure d'admission à la retraite.

Pour la Rectrice et par délégation, La Secrétaire Générale de l'académie,

Alma LOPES